

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2022

Séance du 9 février 2022

N° 54

**Objet : Edition d'un guide de découverte de l'UNESCO
Géoparc de Haute-Provence
Demande de subvention au titre du dispositif Espace Valléen
2021 - 2027**

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

RÉÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application e-gouvernement

99_DE-004-200067437-20220209-54_09022022

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 26 octobre 2018) et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération établie dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

L'UNESCO Géoparc de Haute-Provence a pour vocation de valoriser l'ensemble des patrimoines de son territoire en les reliant à sa géologie. Cette valorisation s'exerce aussi bien en direction des habitants que des visiteurs.

Le label *Géoparc mondial de l'UNESCO* est soumis à renouvellement quadriennal sur la base d'un rapport d'avancement et d'une visite de terrain réalisée par deux experts mandatés à cet effet par l'UNESCO. La dernière mission s'est déroulée durant l'été 2019 et a conclu au renouvellement du label. Il a été assorti de recommandations qui revêtent un caractère impératif pour l'avenir. Parmi celles-ci figurait l'édition d'un ouvrage de référence sur le Géoparc de Haute-Provence.

Cette recommandation rejoint la volonté de l'UNESCO Géoparc d'illustrer les richesses de son territoire dans un ouvrage destiné au plus large public et permettant l'appropriation et la découverte de ces patrimoines pour certains méconnus.

L'opération a été inscrite dans la candidature Espace valléen 2021-2027 « Provence Alpes Agglomération, Terre d'émotions pures ».

Le Géoparc coordonnera l'ensemble des prestations de services qui seront confiées à des professionnels pour la production des contenus rédactionnels et iconographiques, la mise en page et l'impression de l'ouvrage.

Le projet a été inscrit dans l'axe opérationnel n°2 de la candidature Espace Valléen 2021-2027 « Provence Alpes Agglomération, Terre d'émotions pures » : « valoriser nos atouts naturel et culturel et faire vivre des expériences singulières ».

Afin de pouvoir réaliser l'opération dont le coût prévisionnel s'élève à 50.000,00 € HT, il est proposé de solliciter le soutien du dispositif Espace Valléen selon le plan de financement suivant :

Dispositif Espace Valléen (80%)	40.000,00 €
Autofinancement PAA*	10.000,00 €

* N.B. : En vertu des dispositions de l'article 7 de la convention d'entente intercommunale, la communauté de Communes du Sisteronais Buëch prendra en charge 19,59% de l'autofinancement de l'opération, soit 1.959,00 €.

Il vous est demandé

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 50.000 € H.T. ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 40.000 € au titre du dispositif Espace valléen et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



The image shows a handwritten signature in black ink above a blue circular official seal. The seal contains a coat of arms or emblem in the center, surrounded by text that appears to be in French, likely reading "CONSEIL D'AGGLOMERATION - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR".

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-députation

99_DE-004-200067437-20220209-54_09022022

